



Projet de Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du lundi 27 janvier 2020 à 18h30 **En visioconférence à Aurillac, Cournon et Lyon.**

Présidence : Pascal PARENT.

Présents :

A Cournon : Nicole CONSTANCIAS, Guy POITEVIN.

A Aurillac : Stéphane JUILLARD (partiellement), Jacques VANTAL.

A Lyon : Didier ANSELME, Yves BEGON, Jean-Pierre DEFOUR, Raymond FOURNEL, Lilian JURY, Pierre LONGERE, Eric LUC, Paul MICHALLET, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

Assistent : Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO, Roland SEUX.

Ordre du Jour

1. Informations du Président.

- Point licences
- Agenda

2. Tola Vologe.

- Donner pouvoir au Président pour signatures des avenants des baux de Tola Vologe
- Echéances à venir

3. Dossiers juridiques.

- Montélimar
- CASCOL (Indemnité de Préformation)
- Groupement Blavozy St Germain Laprade (U15)
- Demande d'évocation : US Vallonnaise (Vallon en Sully)
- Statut des Educateurs Futsal R2 (DD)
- Foot Salle Civrieux d'Azergues : réclamation amende AG

4. Foot Scolaire.

- Point sur les différentes conventions (UNSS, CUF, etc...)
- Sections sportives scolaires

5. Situation District 63 établissement de Cournon.

- Projet d'achat complémentaire (tout le 1^{er} étage) à partir du 01/07/20 ?

6. Compétitions.

- Choix du lieu des Finales des Coupes Régionales
- Calendrier 2^e phase R2F
- Point sur les TAS à venir

7. Féminisation.

- Opération « Ma première licence Dirigeante »
- Opération « Mesdames Franchissez la Barrière »

8. Questions diverses.

Jean-Marc SALZA :

Impression des licences arbitres des clubs dont les bureaux ne sont pas complets afin qu'ils soient comptabilisés dans les statistiques arbitres.

Pierre LONGERE :

- Candidature Finales LAuRAFoot du 6 juin 2020 : La commission régionale des Coupes propose la candidature du club FC. RIORGES (suite à la visite des installations).
- Festival Foot U13 Pitch : accord de la Ville de FEURS et du Collège pour le samedi 2 mai 2020.



Point sur la situation des clubs futsal R1 & R2 soumis à obligation d'encadrement vis-à-vis du Statut des Educateurs :

Dominique DRESCOT informe les membres du Bureau Plénier des décisions prises au niveau des clubs Futsal par la Commission du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football.

Pascal PARENT rappelle les 4 critères qui permettent de satisfaire aux obligations R1 & R2 Futsal :

- 1/ Arbitres : sont-ils en règle avec le Statut de l'Arbitrage ?
- 2/ Les gymnases : niveau 3 en R1 et niveau 4 en R2.
- 3/ Référents Sécurité : une formation est prévue le 8 février 2020.
- 4/ Désignation et Présence des Educateurs sur le banc de touche.

Tous les clubs ont eu un rappel des obligations aux réunions des clubs de début de saison, à l'A.G., via le P.V. de la Commission (parution septembre, octobre, novembre 2019).

Après discussion des membres du Bureau Plénier, il est convenu que les notifications des décisions de la CRSEEF se fassent désormais par NOTIFOOT en plus de la publication du PV.

Le Président remercie les membres de la Commission de leur implication et les encourage à bien contrôler le suivi du banc.

1. Informations des Présidents.

• **Pascal PARENT - Point licences :**

Il est constaté à ce jour (de date à date), une baisse des licences de 2,07 %. La LAuRAFoot est la Ligue qui perd le moins de licenciés.

Quelques chiffres en détail :

- 4,32 % pour les licenciés U6 à U13 masculins (dont + 5 % pour les renouvellements & - 20 % pour les nouvelles licences).

+ 0.55 % pour les licences « dirigeants » (dont + 0,29 % pour les dirigeants et + 2,8 % pour les dirigeantes).

Didier ANSELME fait part du manque d'équipements dans certains clubs, d'éducateurs et de bénévoles. Il évoque aussi le phénomène de limitation possible de licenciés dans le cadre de la labellisation afin de rester dans les ratios exigés pour l'obtention du label.

Pierre LONGERE souhaiterait connaître l'évolution par zone géographique : zones rurales, intermédiaires, urbaines...

- **Opération « Ma première licence dirigeante » :**

Pascal PARENT résume le principe de cette opération qui consiste à rembourser la licence aux clubs qui en feront la demande à la Ligue, pour une femme qui prend pour la première fois une licence de dirigeante.

Un courrier explicatif sera envoyé à tous les clubs de la LAuRAFoot.

- **Informations du COMEX du 24 janvier :**

Championnat d'Europe 2020 :

Si l'Equipe de France se qualifie pour la phase de poules, quelques places seront adressées à la Ligue et aux Districts pour récompenser leurs dirigeants.

Opération « 2 Etoiles » :

S'il reste un solde de dotations Nike, il sera envoyé directement aux Districts.

Centrale d'Achat « Le corner » à destination des Ligues, Districts & Clubs :

Réactivation de cette centrale qui concerne les équipements sportifs, paramédical, récompenses, fournitures de bureau qui s'avère très intéressante.

FIFA :

Renforcement du contrôle des agents de joueurs.

Liquidation du club de Football de Limoges :

Les droits sportifs des jeunes et féminines seront transmis au nouveau club Limoges Football. En ce qui concerne les seniors R1 & R2, les équipes seront remises à disposition du District concerné.

Modification des 3 Collèges d'automne :

Ces réunions ont été avancées au 11 novembre 2020 pour l'étude des textes fédéraux.

LIGUE 2 :

La Ligue 2 a signé un nouveau partenariat avec la marque BKT en remplacement de DOMINO.

Projet de Loi déposé à l'Assemblée pour remettre une interdiction de jouer le 5 mai relativement à FURIANI.

Nouveaux tarifs des formations d'éducateurs 2020/2021 pour les formations à titre professionnel.

Arbitrage :

Réunion le 7 janvier entre la F.F.F., C.F.A., L.F.A., U.N.A.F., S.A.F. concernant les coups à arbitres. Même si ces actes de violence ne sont pas en augmentation, ils sont beaucoup plus violents qu'avant.

Suite à cette période d'hyper violence, des mesures à instaurer ou réinstaurer ont été listées.

• **Réunions avec Président, Président Délégué LAuRAFoot et le personnel :**

Pascal PARENT et Lilian JURY ont souhaité rencontrer l'ensemble du personnel de la LAuRAFoot.

Lilian JURY rappelle les dates de ces différentes réunions :

<u>16 décembre 2019 :</u>	Réunion plénière du personnel de Cournon Réunion avec les élus ex-Auvergne
<u>20 décembre 2019 :</u>	Installation du Comité Social et Economique
<u>6 janvier 2020 :</u>	Réunion plénière du personnel de Lyon Arbre de Noël pour les enfants du personnel de Lyon Vœux de la LAuRAFoot
<u>8 janvier 2020 :</u>	Arbre de Noël pour les enfants du personnel de Cournon Vœux de la LAuRAFoot

Lilian JURY fait part de la bonne convivialité dans laquelle se sont déroulées ces cérémonies.

Les Présidents ont reçu ensuite tous les services de la LAuRAFoot :

<u>14 janvier 2020 :</u>	Pôle administratif et juridique Pôle compétitions
<u>22 janvier 2020 :</u>	Intendance et Tola Vologe CTRA Réunion avec les élus ex-Rhône-Alpes
<u>27 janvier 2020 :</u>	Pôles Technique & Formation Correspondants informatiques Pôle financier Pôle licences

A ce jour, seul le pôle Promotion n'a pas été reçu.

A venir également, le vendredi 14 février 2020 : E.T.R. (Techniciens salariés de la ligue).

2. Tola Vologe.

- Donner pouvoir au Président pour signatures des avenants des baux de Tola Vologe.

Le Président fait part des informations suivantes :

La réunion du Conseil Municipal de Lyon de ce jour doit voter la prorogation des 3 baux concernant le site de Tola Vologe :

Le 1^{er} bail des 2 sièges (LAuRAFoot et District 69) est prorogé jusqu'en 2060 ; prolongation de 20 ans par rapport au bail actuel. Après négociation, la gratuité du loyer est maintenue.

Les 2 autres baux sont prorogés également de 20 ans mais eu égard aux sommes investies en travaux sur les vestiaires, la résidence Espoirs, la Villa, le pôle médical et demain, la salle d'Assemblée (*la réalisation du terrain futsal extérieur synthétique risque d'être différée*), le montant du loyer annuel de l'un (bail administratif) passe de 87 000 euros à 50 500 € et de l'autre (bail rural) de 62 000 € à 30 600 €.

Suite au passage de la Commission de Sécurité, autorisation a été donnée pour une ouverture partielle au 19 janvier 2020.

Pascal PARENT précise que si la prorogation des baux est votée par le Conseil Municipal, il souhaite que le Bureau Plénier l'autorise à signer les avenants dont un sera co-signé avec Arsène MEYER (pour celui qui concerne également le siège du District de Lyon et du Rhône).

- Calendrier prévisionnel de livraisons :

Pôle Espoir Garçons :	rentrée depuis le 19 janvier 2020
Pôle Espoir Filles :	1 ^{er} ou 2 février 2020
Pôle Médical :	31 janvier 2020
Vestiaires sous-sol Garçons :	14 février 2020
Espace Fitness :	19 février 2020
Bloc vestiaires 1 :	5 mars 2020
Bloc vestiaires 2 :	20 mars 2020
Bloc vestiaires 3 :	3 avril 2020
Bloc vestiaires 4 :	17 avril 2020
Villa :	17 avril 2020

Pascal PARENT précise que la Ligue s'est engagée auprès de la Commission de Sécurité à la faire repasser pour les ouvertures complémentaires et que la fin des travaux dans la partie ouverte aux garçons, soit réalisée lorsque les enfants sont au collège et/ou pendant les vacances scolaires.

Il informe que la Ville de Lyon a souhaité régulariser la servitude de passage du chauffage urbain : après travaux à programmer, 2 sous-stations seront indépendantes : une qui alimentera Tola Vologe et l'autre la plaine des jeux de Gerland.

→ Le Bureau Plénier vote à l'unanimité l'autorisation de signature au Président Pascal PARENT de tout document lié à la prorogation des baux et à la reconnaissance de servitude.

T.V.A. :

Plusieurs questions se posent quant à la création d'une structure juridique pour récupérer tout ou partie de la T.V.A. concernant les travaux.

Un dossier sera présenté au prochain Conseil de Ligue du 2 mars 2020.

Assurance du bâtiment de Villeurbanne échue le 29/01/20 :

Lilian JURY a pris contact avec l'assureur de l'Armée du Salut pour négocier le principe que le locataire s'assure pour le compte du propriétaire (la surprime due par le locataire serait remboursée par la Ligue).

3. Dossiers juridiques.

• Conflit M. ATTIA Mansour et l'U. Montilienne S._ :

Après avoir pris connaissance de la situation, le Bureau transmet ce dossier au Conseil de l'Ethique afin de tenter une conciliation entre les 2 parties.

• Demandes indemnités de préformation CASCOL Oullins : Toujours pas de réponse de la FFF sur l'un des 2 dossiers. Relance à effectuer.

• Foot Salle Civrieux d'Azergues : réclamation amende AG :

Après avoir pris connaissances des faits, la demande d'exonération d'amende suite à l'absence d'un représentant du club à l'Assemblée Générale du 30 novembre 2019 est refusée par le Bureau Plénier de la LAuRAFoot.

La force majeure est un événement à la fois imprévisible, irrésistible (insurmontable) et échappant au contrôle des personnes concernées.

En l'occurrence, la non-disponibilité d'au moins un licencié du club pour les raisons évoquées ne relève pas de la force majeure.

- **Commission Régionale des Règlements :**

Le Bureau prend note de la démission de M. René DI BENEDETTO.

- **Demande District Drôme-Ardèche – AS CORNAS :**

Pris connaissance de la demande de l'A.S. CORNAS transmise par le District Drôme-Ardèche, exposant la situation d'un de leur joueur en contrat d'apprentissage à Cornas et étudiant à Beaune ; que ledit joueur ne peut pas prendre de double-licence football libre car cela est interdit par l'article 64 des Règlements Généraux de la FFF ; que de ce fait, il ne peut pas jouer avec son club dans le Jura lorsqu'il se trouve en semaine d'école ;

Considérant que le District Drôme-Ardèche demande à la LAuRAFoot de l'informer des suites qu'elle pourrait donner à cette situation ;

Sur ce,

Considérant que le Bureau Plénier ne peut pas donner suite à cette situation dans la mesure où il s'agit de l'application d'un article fédéral et que les cas de double-licence sont prévus à l'article 64.c des Règlements Généraux de la FFF ; que ledit joueur a la possibilité de prendre une licence loisir, football d'entreprise ou futsal (sous réserve des dispositions du Statut du Football Diversifié) ;

Considérant qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que les Fédérations sportives, comme d'ailleurs leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'elles ont elles-mêmes édictées ;

Considérant qu'accorder une dérogation viderait de sa substance les dispositions de l'article 64 des Règlements Généraux de la FFF et créerait une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposant ainsi la F.F.F., la Ligue régionale et le District, mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ;

➔ **Par ces motifs, le Bureau Plénier décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande.**

- **Demande de dérogation U.S. BLAVOZY :**

Lors de sa réunion du 15 octobre 2020, le Bureau Plénier avait examiné la demande de l'U.S. BLAVOZY suite au refus de la Ligue d'accorder un changement de club au joueur Robin POREBSKI dans la mesure où la demande allait à l'encontre de l'article 98 des RG de la FFF ;

Pour rappel, la maman du joueur réside dans le sud de la France et s'est entendue avec le grand père pour que ce jeune réside en Haute-Loire pendant l'année scolaire 2019-2020, sachant qu'il est inscrit au lycée en Haute-Loire.

La demande avait été transmise, avec l'avis très favorable du Bureau Plénier de la LAuRAFoot, à la Commission Fédérale de Formation du joueur d'Elite qui est la seule compétente pour accorder une dérogation à l'article 98 des RG de la FFF.

Or, à ce jour, et ce malgré plusieurs relances, aucune réponse n'a été apportée par ladite Commission au club de l'U.S. BLAVOZY ou à la LAuRAFoot depuis le 16 octobre dernier.

→ Par ces motifs, le Bureau Plénier décide à l'unanimité d'accorder la dérogation demandée par l'U.S. BLAVOZY en limitant exclusivement la participation du joueur Robin POREBSKI au championnat U15 du District de la Haute-Loire. Ledit joueur ne pourra donc pas prendre part aux rencontres de l'équipe U15 évoluant en régional 2.

• Demande d'évocation U.S. VALLONNAISE :

Pris connaissance du courrier de demande d'évocation de l'U.S. VALLONNAISE en date du 09 janvier 2020, par lequel son Président, M. Michel PINEL, sollicite le Président de la LAuRAFoot aux fins d'annulation de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 3 décembre 2019 ayant confirmé le retrait de 4 points au classement de son équipe évoluant au niveau le plus élevé, pour défaut de paiement du relevé de compte n°1 dans les délais ;

Considérant que M. Michel PINEL affirme qu'un RIB a été envoyé à la LAuRAFoot en début de saison et qu'aucun mandat SEPA à remplir n'a été envoyé en retour ; qu'il estime qu'il s'agit d'une erreur des services administratifs de la Ligue et que son secrétaire pensait avoir fait les démarches pour que le club soit en prélèvement ;

Sur ce,

Considérant qu'il ressort des éléments du dossier que la procédure prévue à l'article 47.3 des Règlements Généraux de la Ligue a été respectée ;

Considérant qu'après renseignement pris auprès du club, aucun document ne permet de prouver qu'un RIB avait été envoyé à la Ligue en début de saison ;

Considérant ainsi qu'aucun élément ne peut permettre au Bureau Plénier de revenir sur cette décision ;

Considérant que la décision de la Commission Régionale d'Appel correspond à une application stricte des règlements et que toute décision contraire reviendrait à accorder une dérogation à des dispositions réglementaires alors que la possibilité d'y déroger n'est pas expressément prévue par le Règlement ;

Considérant qu'une telle décision viderait de sa substance les dispositions de l'article 47.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot et créerait une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposant ainsi la F.F.F., la Ligue régionale et le District, mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ;

- ➔ Par ces motifs, le Bureau Plénier rejette à la majorité (12 « pour » le rejet et 2 « abstention ») la demande formulée par l'U.S. VALLONNAISE.

4. Foot Scolaire.

- Point sur les différentes conventions (UNSS, CUF, etc...)

Lilian JURY souhaite :

- mettre en place un avenant financier pour une signature annuelle entre l'UNSS (les 3 académies) et la LAuRAFoot.
- que le montant de la participation financière de la LAuRAFoot soit de 50 % du montant des frais de transport, plafonné à 5 000 euros maximum par Académie.
- supprimer les contributions à titre exceptionnel.

Factures relatives aux opérations de l'UNSS : pour faciliter le travail des Trésoriers, il souhaite faire figurer dans la convention, le paragraphe « l'UNSS s'engage à fournir pour le 15 juin au plus tard, l'ensemble des documents permettant le versement de la subvention. Passé cette date, la LAuRAFoot ne pourra prendre en compte les dites factures ».

Après discussion sur la répartition des subventions Foot Scolaire et Universitaire, le budget, les conventions d'objectifs pour les Districts, Lilian JURY propose de collationner l'ensemble des conventions. Après étude, la LAuRAFoot décidera de les abroger ou de les proroger.

Didier ANSELME s'étonne qu'il n'y ait aucune « contrepartie », notamment concernant la formation d'arbitres UNSS.

Roland SEUX souhaiterait que la convention concernant le CUF soit mise à jour rapidement.

Le Président remercie Lilian JURY pour le travail remarquable sur le sujet et il informe que tout litige sera tranché par le Président Délégué de la LAuRAFoot.

- Sections sportives CO :

Richard DEFAY informe que le montant de la L.F.A. n'est pas connu à ce jour.

Didier ANSELME, en tant que membre du BELFA, informe que les bases de calcul des saisons précédentes seront maintenues pour le calcul des aides financières de cette saison.

5. Situation District 63 établissement de Cournon.

- Projet d'achat complémentaire (tout le 1^{er} étage) à partir du 01/07/20 ?

Le District du Puy de Dôme se développant souhaite racheter tout le 1^{er} étage du bâtiment de Cournon.

Une discussion s'engage sur le prix de la location éventuelle, le mobilier existant, les salles utilisées, etc...

➔ **Le Président se dit très favorable à cette opération. Le Bureau Plénier donne son accord de principe en laissant le soin au Président et au Président Délégué de finaliser les négociations avec le District du Puy de Dôme et le Crédit Agricole de Cournon (pour la main levée partielle)**

6. Compétitions.

- Choix du lieu des Finales Régionales Seniors (Féminines et Masculines) le 6 juin 2020 :

Suite à l'appel à candidatures pour l'organisation des 2 finales, 3 clubs se sont positionnés :

Thonon Evian Grand Genève FC, US Annecy le Vieux et FC Riorges.

Après visite des installations par Pierre LONGERE, la Commission propose la candidature de Riorges situé au centre de la Ligue. Le club dispose d'un terrain en herbe et d'un synthétique, d'une tribune couverte de 600 places, d'un club house... volonté également de la municipalité de nous recevoir dans les meilleures conditions.

→ Pascal PARENT est très favorable à ces finales à Riorges et le Bureau Plénier valide cette candidature.

- Calendrier 2ème phase R2F :

La 1ère journée de la 2ème phase des championnats R2 F est prévue pour le 08 février 2020.

Yves BEGON évoque les dates retenues pour le déroulement de cette phase et notamment que la Commission a souhaité faire disputer l'ultime journée le 24 mai 2020 au lieu du 31 mai 2020 en avançant pour cela d'une semaine les quatre dernières journées. Ces changements de date faciliteront la programmation des Interdistricts qui pourront se jouer les 30 mai, 7 juin et 21 juin 2020.

→ Après examen de cette proposition, le Bureau Plénier homologue la décision de la Commission Régionale Féminine.

Pierre LONGERE :

- Point sur les tirages au sort à venir :

- 32^{èmes} de finale de la Coupe LAuRAFoot : **Lundi 17 février** à 17h30 au siège de la Ligue, en amont du Bureau Plénier.
- 16^{èmes} de finale de la Coupe LAuRAFoot avec remise des maillots : **Début mars** dans les locaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon (en attente de confirmation).
- 1/4 et demi-finale de la Coupe LAuRAFoot à Riorges, ville d'accueil.

- Festival Foot U13 Pitch :

Accord de la Ville de FEURS et du Collège pour le samedi 2 mai 2020 suite au très bon déroulement et la très bonne collaboration la saison dernière entre la LAuRAFoot et la Ville. La Ville dispose de très bonnes installations sportives.

Didier ANSELME questionne quant aux remboursements kilométriques des clubs éloignés dans le cas où cet événement se déroulerait toujours dans l'ouest du territoire. Pascal PARENT informe que l'organisation peut être revue les saisons prochaines dans un autre District.

Prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité des joueurs et de l'encadrement.

Le Président remercie Pierre LONGERE pour sa présence à la réunion du 25 janvier au siège de la Ligue sur le Handicap et à la réunion UNAF.

Réunion de la Commission Handicap : Pierre LONGERE fait part de la présence de 7 Districts sur les 11 convoqués. Cette réunion s'est avérée très importante et a permis de faire le point sur tout le territoire.

Il informe que la journée « Foot pour Tous » aura lieu sur les installations de Tola Vologe le 6 mai 2020 et fait part de la présence de 2 adjointes au Maire de la Mairie du 7^{ème} arrondissement de Lyon souhaitant s'investir sur cette journée.

7. Féminisation.

- Opération « Ma première licence Dirigeante » :

Déjà traité dans les informations des Présidents.

- Opération « Mesdames Franchissez la Barrière » :

Lilian JURY soumet l'idée d'utiliser le match France / Finlande à Lyon pour organiser cette manifestation (en attente de réponse de la Fédération pour les questions de tarifs préférentiels pour les féminines).

Didier ANSELME informe que cette opération ne sera pas reconduite par la L.F.A. (faute de participation des instances locales).

8. Questions diverses (à poser par écrit avant le jeudi 23 à midi).

• Jean-Marc SALZA :

Impression des licences arbitres des clubs dont les bureaux ne sont pas complets afin qu'ils soient comptabilisés dans les statistiques arbitres.

- Le nécessaire a été fait. A ce jour et de date à date, il existe une différence de 69 arbitres par rapport à l'année dernière. Jean-Marc SALZA est chargé de suivre ce dossier.

• Guy POITEVIN :

Les invitations concernant la réunion entre la LFA, les clubs de l'Allier, la LAuRAFoot et le District de l'Allier à Moulins seront envoyées par la LAuRAFoot.

• Fondation :

Clubs retenus dans la catégorie « Santé & Environnement » :

- Groupement Jeunes Arvant Vergongheon Auzon Azerat (43)
- AS Moulins (03)

Club retenu dans la catégorie « Education et Citoyenneté »

- Lyon Duchère AS (69)

Club retenu dans la catégorie « Solidarité & Inclusion » :

- SC Caluire (69)

➔ **Les Présidents de District présents confirmeront leur accord à la L.F.A..**

• Remise du Label au FC Nivolet (73) le 4 février 2020 :

➔ **Didier ANSELME, Président du District de Savoie, représentera la LAuRAFoot.**

• Tirage au sort de la Coal Cup 2020 et soirée des Partenaires le 13 février 2020 au stade Geoffroy Guichard :

➔ **Transmettre au district de la Loire. Pierre LONGERE représentera la LAuRAFoot.**

• Bourse aux projets :

Pierre LONGERE présente le projet de la Commission Régionale de Prévention pour la saison 2020/2021.

Sont concernés les clubs de la LAuRAFoot, inscrits ou non dans le Programme Educatif Fédéral (PEF).

Objectifs :

- Inciter les clubs à mettre en place des actions PEF auprès de leurs licencié(e)s.
- Encourager les clubs à proposer des actions adaptées et construites, et à monter des projets durables dans le temps afin d'éviter les actions ponctuelles.
- Mettre en valeur les clubs les plus investis dans le PEF et les projets éducatifs.
- Valoriser les actions innovantes.
- Conduire les clubs à s'inscrire dans le PEF.

Calendrier prévisionnel :

- Juin à septembre 2020 : promotion du projet au sein des districts en direction des clubs.
- Septembre 2020 à mars 2021 : réception des fiches projets et classement par thématique.
- Avril 2021 : jury.
- Mai 2021 : remise de récompenses.

Budget : cette opération se monterait à 8 000 euros.

Pierre LONGERE souligne l'intérêt de trouver des partenaires pour ce type d'opération et souhaite qu'un membre du Conseil de Ligue fasse partie du groupe de pilotage.

Pascal PARENT souligne l'intérêt d'accompagner des clubs qui ne sont pas encore inscrits dans le PEF. Il souhaite que la Commission représente un projet dans ce sens.

• **Jean-Pierre DEFOUR sur le critérium U13 :**

Suite à la réunion du suivi des championnats de jeunes, la Commission a lancé le critérium régional U13 en espérant qu'il débute le 14 mars.

Présentation des 64 équipes réparties en 8 poules.

➔ **Après quelques modifications, le Bureau Plénier valide les poules (cf. annexe).**

Pour plus de lisibilité, Didier ANSELME souhaiterait que le nom de la commune soit précisé lorsque cette dernière n'apparaît pas dans le nom du club.

• **Roland SEUX fait part au Bureau Plénier des interrogations concernant 2 clubs d'Occitanie :**

- ✓ Entente Nord Lozère est géré en partie sportivement par le District du Cantal.
- ✓ SC Langogne Haute-Loire est géré en partie sportivement par le District de la Haute-Loire.

Leurs licences sont enregistrées en Ligue d'Occitanie.

Réflexion pour la présence ou non des CTD concernés pour la labellisation éventuelle, visite des installations, sélection des jeunes.

➔ **Le Président PARENT se mettra en relation avec Jean-Claude COUAILLES, Président de la Ligue d'Occitanie.**

La séance est close à 21h30.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE

ANNEXE

Critérium régional U13 de la saison 2020/2021

Groupe A

FC2A Cantal Auvergne
US St Flour
Le Puy Foot 43 Auvergne
FC Espaly
GJ Vallée de la Veyre
ESP Ceyratoise
FC Chamalières
FC Clermont Métropole

Groupe B

AS Montferrandaise
Montlucon Foot
Clermont Football 63
Centre Allier Foot
ES de Veauche
ASF Andrézieux Bouthéon
Sorbiers la Talaudière Football
L'Etrat la Tour SP.

Groupe C

ACS Moulins Football
Moulins Yzeure Foot
Roannais Foot 42
UF Belleville St Jean d'Ardières
FC Villefranche
O. Saint Etienne
Essor Bresse Saône
Domtac FC

Groupe D

US Sucs et Lignon
GJ Haut Pays du Velay
ASSE
ST Chamond foot
US Davezieux Vidalon
US Millery Vourles
US Reventinoise
FC Roche St Genest

Groupe E

FC Montelimar ou Pierrelatte
O. Valence
Ent. Sarras Sports St Vallier
US La Murette
OC D'Eybens
FC Echirolles
FC Vennissieux
O. St Genis Laval

Groupe F

U. Montilienne S.
O. Centre Ardèche
GF38
USVO Grenoble
OL
US Majolaine Meyzieu
FC Bourgoin Jallieu
CASCOL Foot

Groupe G

Chambery Savoie Foot
Aix FC
O. Nord Dauphine
FC Annecy
Bourg Sud
US Annemasse
Ain Sud Foot
GFA 74

Groupe H

US Annecy le Vieux
Thonon Evian Grand Geneve FC
Cluzes Scionzier FC
FBBP01
AS St Priest
FC Lyon
Lyon Duchères AS
FC Nivolet ou Chambéry